



**BAROMÈTRE
DE
L'ÉDITION
MUSICALE**

2022



La Chambre Syndicale de l'Édition Musicale (CSDEM), réunit les éditeurs de musique de variété. Reconnue représentative par le ministère du Travail, elle compte parmi ses plus de 150 membres les principales sociétés d'édition musicale françaises ainsi que les filiales des multinationales.



La Chambre Syndicale des Éditeurs de Musique de France (CEMF), a été fondée en 1873. Elle représente les éditeurs de musique classique : opéras, orchestres, musique de chambre, musique instrumentale, chant choral, harmonies, formation musicale et méthodes instrumentales.



L'Union des Librairies Musicales (ULM) est née en 2000. Ses membres sont éditeurs et producteurs de répertoires destinés à l'illustration musicale de contenus audiovisuels : long-métrage, documentaires, série/fiction, bande-annonce, programme TV (magazine, reportage, flux) et radio, film publicitaire, etc. L'ULM regroupe 18 membres, certains sont des sociétés indépendantes, d'autres appartiennent aux majors de l'industrie (Universal, Sony, Warner, BMG).

Outre leurs actions de représentation des éditeurs de musique auprès des autorités et des autres organisations syndicales, la CEMF, la CSDEM et l'ULM participent à des actions destinées à la promotion de l'édition de musique, contribuent à la défense et au développement de la propriété artistique, et défendent les bonnes pratiques ainsi que la confraternité entre les éditeurs musicaux.

SOMMAIRE

	MÉTHODOLOGIE	PAGE 7
01	LE MÉTIER D'ÉDITEUR MUSICAL : DÉFINITION, CARTOGRAPHIE ET EFFECTIFS	PAGE 8
02	LE MARCHÉ ÉDITORIAL MUSICAL FRANÇAIS : A/ ÉVOLUTIONS ET COMPOSITION B/ GESTION COLLECTIVE, LES TENDANCES C/ FOCUS SUR LES DROITS DIGITAUX D/ GESTION DIRECTE : LE CAS DE LA SYNCHRO, E/ L'ÉDITION À L'INTERNATIONAL : LES DROITS ÉTRANGERS EN HAUSSE	PAGE 12
03	LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA MUSIQUE CLASSIQUE	PAGE 24
04	LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA LIBRAIRIE MUSICALE	PAGE 27
05	LA GESTION DES ŒUVRES ET DES CONTRATS	PAGE 28
06	LES INVESTISSEMENTS VIA LES AVANCES	PAGE 30
07	LES AIDES REÇUES PAR LES ÉDITEURS	PAGE 33
08	LES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	PAGE 35
	LES PRINCIPALES CONCLUSIONS	PAGE 36
	LE GLOSSAIRE	PAGE 38



LA MÉTHODOLOGIE

- Un baromètre de l'édition musicale publié à l'initiative de trois organisations professionnelles de l'édition musicale : la CSDEM (Chambre syndicale de l'édition musicale), la CEMF (Chambre syndicale des éditeurs de musique de France) et l'ULM (Union des librairies musicales)
- Une édition portant principalement sur les données économiques, financières et de gestion pour l'année 2022
- Un questionnaire articulé autour de cinq principales thématiques : caractéristiques générales de l'entreprise, effectifs, résultats financiers, investissements et financements extérieurs
- Un panel de 716 sociétés d'édition musicale (représentées par 44 répondants) composé de majors, de structures indépendantes internationales et de structures indépendantes françaises
- Un échantillon représentant 68.3% du montant total des droits Sacem reversés aux sociétés d'édition musicale en 2022
- Les données 2020 ont été retraitées afin de reconstituer un périmètre constant intégrant les nouveaux répondants de 2022

01 LE MÉTIER D'ÉDITEUR MUSICAL : DÉFINITION, CARTOGRAPHIE ET EFFECTIFS

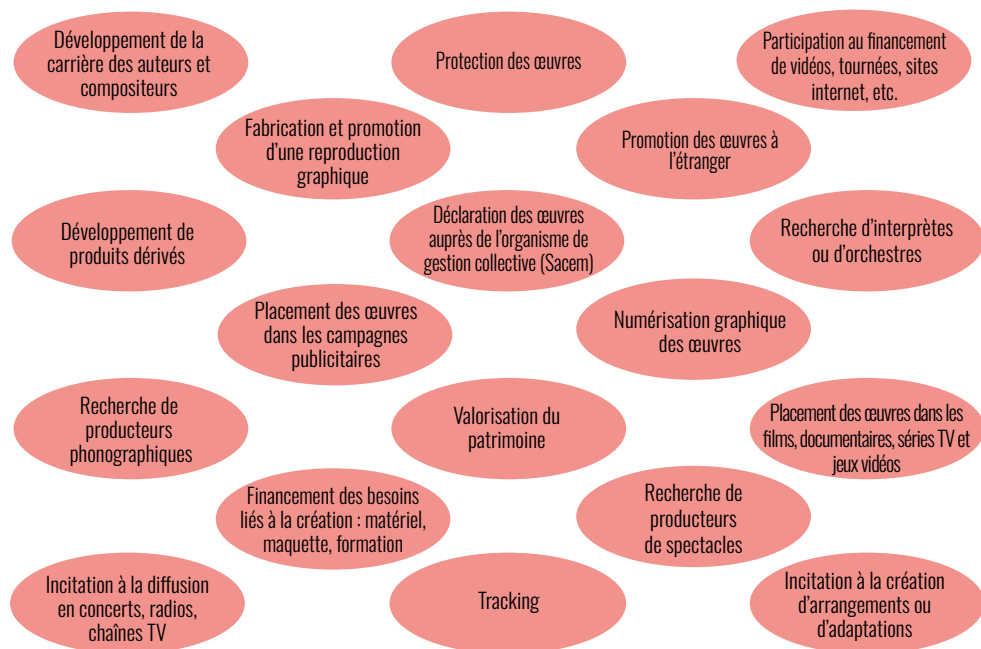
LE MÉTIER D'ÉDITEUR

L'édition musicale est l'une des composantes de l'industrie musicale et se place tout au long du processus de la création musicale. Elle coexiste avec la production phonographique et la production de spectacles vivants, et toutes trois sont interdépendantes : les investissements réalisés par l'éditeur de musique tendent à favoriser ceux des deux autres pôles, dans une dynamique vertueuse.

Les éditeurs de musique sont souvent présents à l'origine de la création des œuvres musicales, en sont parfois à l'initiative, et ont la charge dans le temps de les exploiter sous toutes les formes possibles, notamment en synchronisation. Ils permettent ainsi aux créateurs (auteurs et compositeurs dont ils sont les principaux partenaires) d'optimiser leur environnement professionnel et de développer leur carrière en trouvant les partenaires stratégiques nécessaires à leur existence.

Au cours des dernières années, le rôle de l'éditeur de musique s'est considérablement élargi. Il porte à la fois sur le développement de la carrière et la défense des intérêts des auteurs et des compositeurs, sur le financement de leurs créations, sur la diffusion et l'exploitation commerciale des œuvres musicales, et sur la valorisation des œuvres en France et à l'international.

L'ÉDITEUR, PARTENAIRE MAJEUR DES AUTEURS ET DES COMPOSITEURS, AUX MULTIPLES MISSIONS



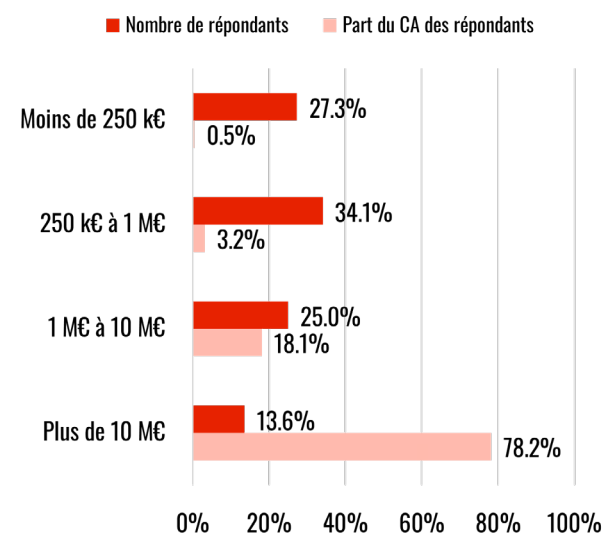
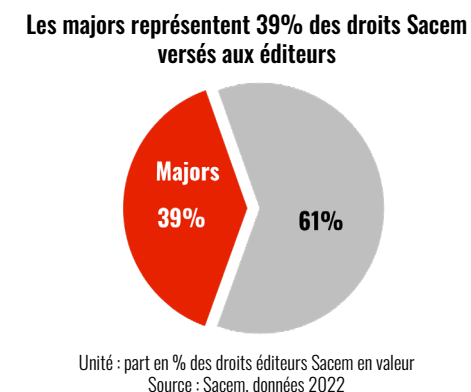
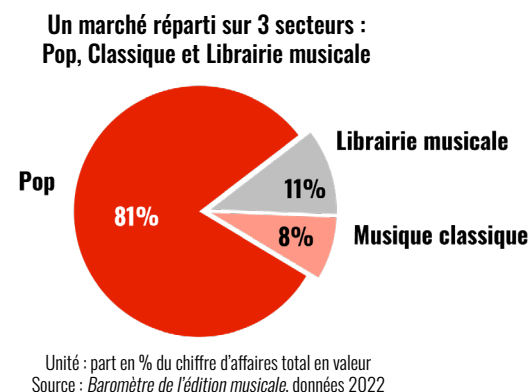
Source : Xerfi, d'après CSDM, CEMF, ULM et presse professionnelle

LA CARTOGRAPHIE DU MARCHÉ ÉDITORIAL

Le marché éditorial est réparti sur 3 secteurs : la Pop, le Classique et la Librairie musicale*. La Pop (81% du chiffre d'affaires des répondants au baromètre en 2022) couvre l'ensemble des chansons de variétés, de rock, de rap, de jazz, d'électro, etc. La librairie musicale (11% du chiffre d'affaires) est spécialisée dans la production et le développement d'œuvres destinées aux professionnels de l'audiovisuel et des médias. Enfin, la musique classique (8% du chiffre d'affaires) tire l'essentiel de ses revenus de la vente de partitions et de la location de matériel d'orchestre.

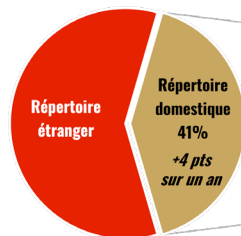
Les éditeurs représentant notre échantillon ont généré un **chiffre d'affaires moyen de 6.4 M€ en 2022, pour un chiffre d'affaires médian d'environ 650 k€**. D'autre part, **61% d'entre eux ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€** (dont 27% réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 250 k€). Sur la base des données Sacem, les majors (éditeurs réalisant plus de 10 M€ de chiffre d'affaires) ont représenté 39% des droits Sacem versés aux éditeurs en 2022, pourcentage stable par rapport à 2021.

* Les mots suivis d'un * sont définis au glossaire à la fin de la présentation page 38



LE POIDS DU RÉPERTOIRE DOMESTIQUE ET DES NOUVEAUX TALENTS

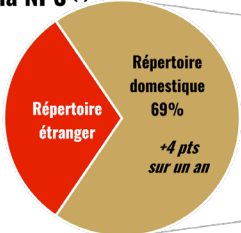
Le répertoire domestique représente 41% de l'ensemble des revenus éditoriaux



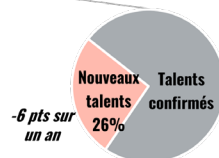
Les nouveaux talents représentent 22% des revenus éditoriaux du répertoire domestique



Le répertoire domestique génère 69% de la NPS⁽¹⁾



Les nouveaux talents génèrent un quart de la NPS⁽¹⁾ du répertoire domestique



⁽¹⁾ NPS : marge brute des revenus éditoriaux / Unité : part en %
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022

Les éditeurs consacrent une part importante de leur activité au développement de leur répertoire domestique* et des nouveaux talents*, véritable ADN du métier d'éditeur.

En 2022, les revenus issus du répertoire domestique ont représenté 41% de l'ensemble des revenus éditoriaux et ont progressé de 20% par rapport à 2021, année marquée par l'annulation de concerts et la fermeture des lieux accueillant du public en raison de la crise sanitaire.

Toutefois, la forte croissance des versements de redevances effectués par les éditeurs sur les revenus du répertoire domestique (+29% par rapport à 2021) s'est traduite par un repli de 3 points du taux de NPS du répertoire domestique en 2022 par rapport à 2021 et de 8 points par rapport à 2020.

Les revenus issus des nouveaux talents ont légèrement augmenté par rapport à 2021 (+1%). Leur poids au sein du répertoire domestique s'est replié (-4 points sur un an), pour tomber à 22% en 2022. Cela témoigne des difficultés à faire émerger les nouveaux talents dans un contexte perturbé par le COVID.

La NPS issue des nouveaux talents est en recul de 8% en 2022 par rapport à 2021. Elle a représenté 26% du répertoire domestique en 2022, une part en baisse de 6 points sur un an.

* voir glossaire page 38



L'EMPLOI DANS LE SECTEUR

LES EFFECTIFS DU PANEL DES RÉPONDANTS DU BAROMÈTRE ATTEIGNENT 376 PERSONNES EN 2022, EN HAUSSE DE 3% SUR UN AN

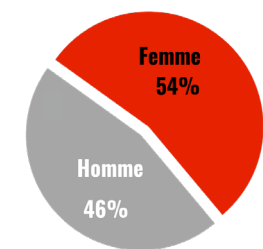
Les effectifs du secteur que représente le panel du baromètre ont atteint **376 personnes** en 2022, un nombre en hausse de 3% par rapport à 2021. Ils avaient connu une sensible contraction au cours de la période 2010-2014, en particulier pour les postes logistiques dans le secteur de la musique classique (ventes de partitions et location de matériel d'orchestre).

Le secteur de l'édition musicale crée des emplois stables et pérennes : 82% des effectifs bénéficiaient d'un CDI en 2022 (+1 point sur un an).

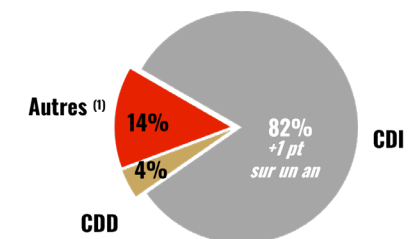
Bien que les femmes restent toujours majoritaires au sein de la profession (54% des effectifs totaux), leur part a reculé de 4 points par rapport à 2020. Par ailleurs, leur masse salariale (charges incluses) demeure inférieure d'environ 30% à celle des hommes (tous types de contrats confondus).



Répartition des effectifs par sexe

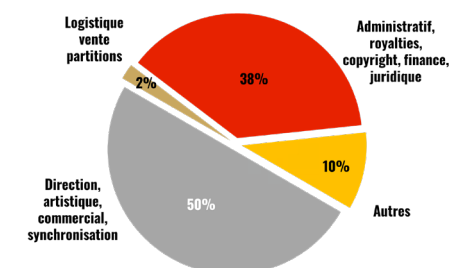


Répartition des effectifs par type de contrat



⁽¹⁾ Dont 6% de contrats d'apprentissage/de professionnalisation, 4% de contrats de stage et 4% de travailleurs non salariés (TNS)
Unité : part en % des effectifs totaux
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022

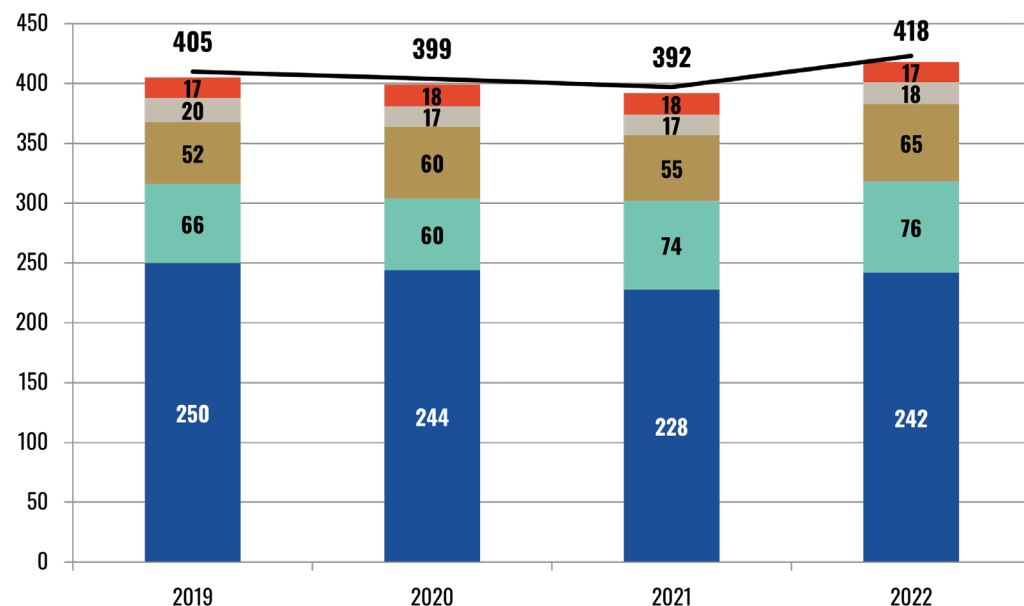
Répartition des effectifs par fonction



02 LE MARCHÉ ÉDITORIAL MUSICAL FRANÇAIS :

A/ ÉVOLUTIONS ET COMPOSITION

LE MARCHÉ ÉDITORIAL A ATTEINT 418 M€ EN 2022, EN HAUSSE DE 7% PAR RAPPORT À 2021.



Évolution sur 1 an

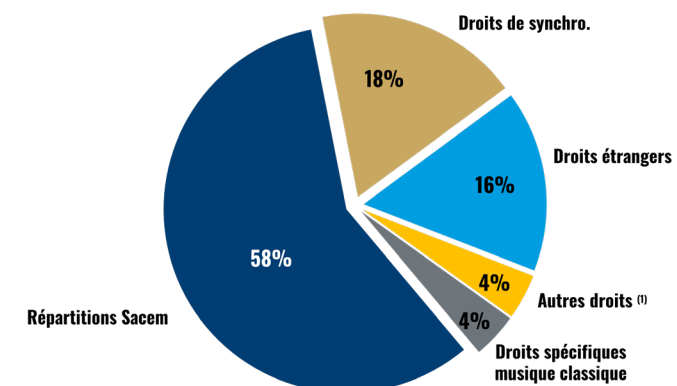


(1) Principalement droits de licences graphiques, commissions de gestion et droits voisins sur les masters Unité : million d'euros / Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem

L'analyse du marché met en évidence les évolutions suivantes :

- **les répartitions Sacem aux éditeurs** (gestion collective) **ont augmenté de 6%** sur un an, grâce à la hausse conjuguée des droits digitaux, des droits d'exécution publique et des droits mécaniques ;
- **les droits de synchronisation**, qui consistent à placer des œuvres dans des campagnes publicitaires, des films et des séries TV, **ont progressé de 2%** ;
- **les droits étrangers/droits export**, correspondant aux revenus du répertoire domestique à l'étranger collectés par les sous-éditeurs* hors de France, **ont augmenté de 19%**, conséquence de la hausse de tous les types de droits, en particulier la synchronisation ;
- **les revenus spécifiques à la musique classique**, composés des ventes de partitions, des locations de matériel d'orchestre, des droits de reprographie SEAM et des grands droits, ont renoué avec la croissance et **progressent de 8%** ;
- **les autres droits**, composés principalement des droits de licences graphiques, des commissions de gestion*, des droits voisins sur les masters et des autres revenus non-éditoriaux, **ont légèrement reculé**.

LA STRUCTURE DU MARCHÉ RESTE STABLE AVEC LA GESTION COLLECTIVE QUI REPRÉSENTE PRESQUE 60% DU MARCHÉ LA GESTION DIRECTE EST PRINCIPALEMENT COMPOSÉE DE LA SYNCHRO. ET L'EXPORT



(1) Principalement droits de licences graphiques, commissions de gestion et droits voisins sur les masters Unité : part en % du marché éditorial total en valeur Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2022

LA COMPOSITION DU MARCHÉ ÉDITORIAL

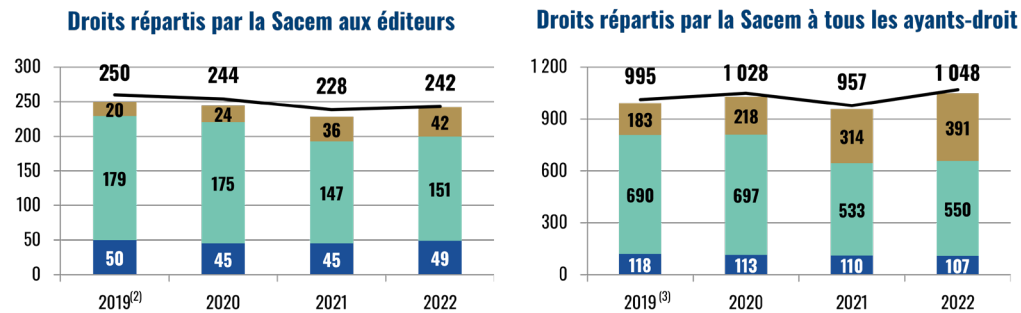
La **gestion collective** opérée par la Sacem porte sur les **droits mécaniques** (exploitation phonographique et vidéographique, copie privée*, étranger), les **droits d'exécution publique** (spectacle vivant, radio, télévision, diffusion dans les lieux publics, étranger) et les **droits digitaux** (streaming, téléchargement, sonneries mobiles).

Elle représentait **58% du marché éditorial** en 2022. **Son poids a baissé de 5 points** par rapport à 2018, **au profit de deux activités de gestion directe** : la **synchronisation** (18% du marché en 2022, +1 point en 4 ans) et **les droits « export »** provenant de l'étranger perçus en direct par l'intermédiaire des sous-éditeurs (16% du marché en 2022, +4 points en 4 ans). Ces deux segments ont en effet soutenu la croissance du marché éditorial au cours des dernières années.

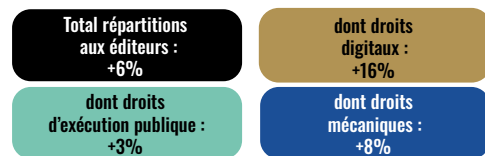


B/ GESTION COLLECTIVE, LES TENDANCES

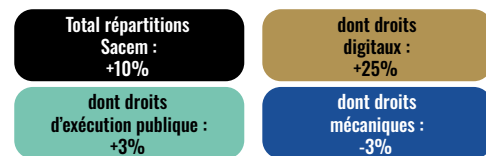
LES DROITS RÉPARTIS PAR LA SACEM AUX ÉDITEURS AUGMENTENT EN 2022, TOUT COMME LES DROITS RÉPARTIS À TOUS LES AYANTS-DROIT ⁽¹⁾



Évolution sur 1 an



Évolution sur 1 an



Pour les deux graphiques :
Unité : million d'euros / Source : Sacem

⁽¹⁾ Les ayants-droit comprennent les mandats digitaux, les auteurs-compositeurs et les organisations de gestion collective étrangères ⁽²⁾ L'année 2019 inclut un excédent de gestion de 1.4 M€ ⁽³⁾ L'année 2019 inclut un excédent de gestion de 4 M€



Les droits répartis par la Sacem aux éditeurs français ont augmenté en 2022 (+6% sur un an), mais moins que ceux répartis à l'ensemble des ayants-droit (+10%).

Notons que la croissance du numérique dans les répartitions générales ne se retrouve que partiellement dans la part redistribuée aux éditeurs français. **Les droits digitaux représentent seulement 17% des droits répartis par la Sacem aux éditeurs français contre 37% des droits répartis à l'ensemble des ayants-droit** : auteurs, compositeurs, éditeurs étrangers, sociétés étrangères faisant l'objet d'accords spécifiques paneuropéens*.

Ces accords paneuropéens se traduisent par :

- la collecte par la Sacem des droits digitaux des répertoires concernés par ces accords, sur plusieurs territoires ;
- le reversement hors de France des droits digitaux collectés par la Sacem, sur les exploitations françaises d'œuvres étrangères, qui échappent ainsi à la majorité des éditeurs français.

L'ÉVOLUTION DES DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE

Les droits d'exécution publique ⁽¹⁾, qui représentent 63% des droits Sacem versés aux éditeurs, ont augmenté de 3% en 2022, portés par le redémarrage de l'activité sur les segments cinéma (+50%), sonorisations ⁽²⁾ (+33%) et spectacles (+9%) du fait de la sortie de la période du COVID. Néanmoins le niveau des droits sur ces trois segments du marché ne retrouve pas encore celui de 2020.

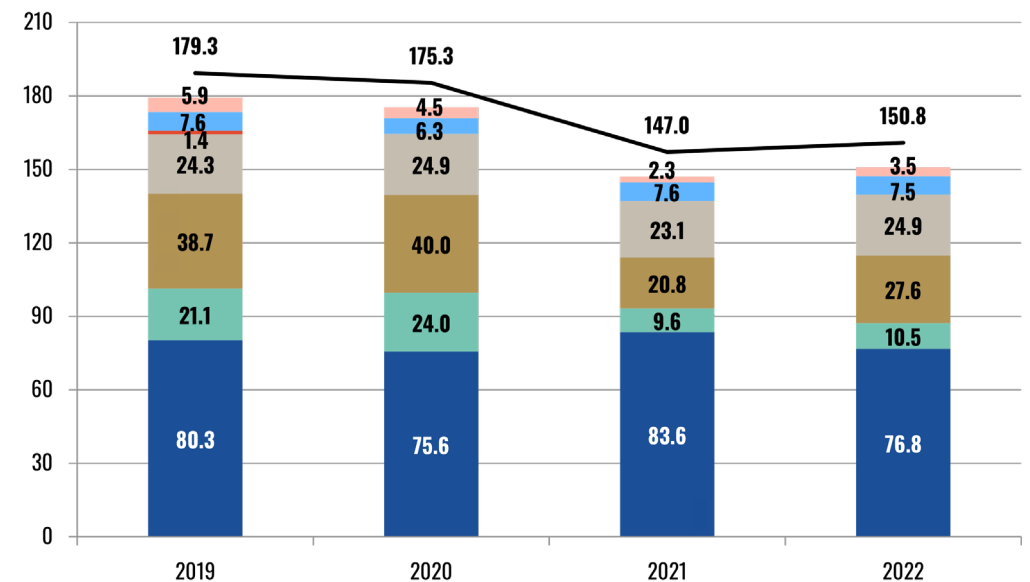
Les droits issus de la radio augmentent de 8% et reviennent à leur niveau pré-COVID.

Les droits issus de la télévision, positivement impactés en 2021 par des éléments non-récurrenents dans les répartitions, retrouvent en 2022 leur niveau de 2020. Ils diminuent ainsi de 8% sur un an, freinant la croissance des droits d'exécution publique.

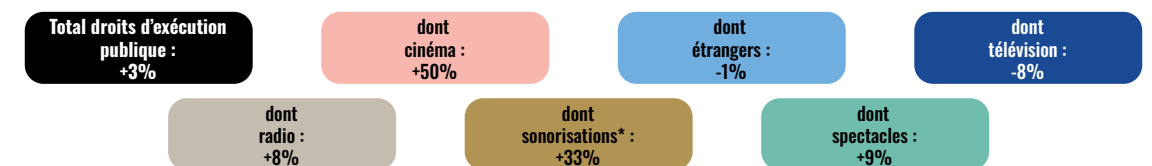
⁽¹⁾ Y compris les DRM, hors droits digitaux

⁽²⁾ Diffusion de la musique dans les établissements recevant du public

TOUT EN RESTANT ÉLOIGNÉ DU NIVEAU PRÉ-COVID, LA CROISSANCE DES DROITS ISSUS DU SPECTACLE, DE LA SONORISATION, DES SALLES DE CINÉMA ET DE LA RADIO SE TRADUIT PAR UNE HAUSSE DE 3% DES DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE EN 2022



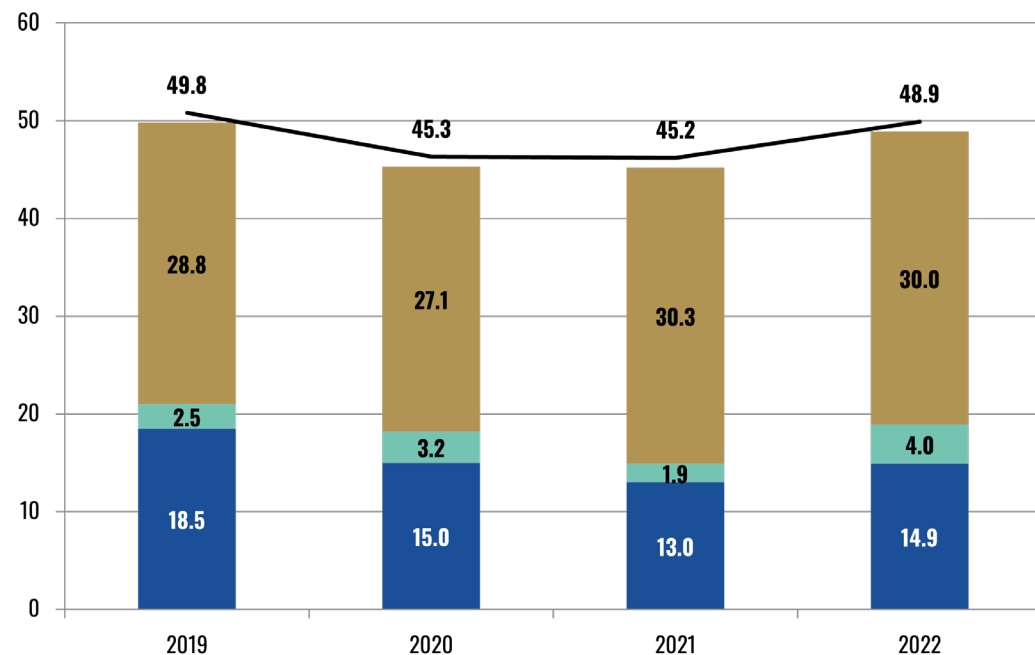
Évolution sur 1 an



NB : données hors droits digitaux / Unité : million d'euros / Source : Sacem

L'ÉVOLUTION DES DROITS MÉCANIQUES

LES DROITS MÉCANIQUES RENOUENT AVEC LA CROISSANCE, PORTÉS PAR LA HAUSSE DES SEGMENTS ÉTRANGER ET PHONO/VIDÉO



Évolution sur 1 an



NB : données hors droits digitaux / Unité : million d'euros / Source : Sacem

Les droits mécaniques (hors droits digitaux), qui représentent 20% des droits Sacem versés aux éditeurs, ont atteint 49 M€ en 2022.

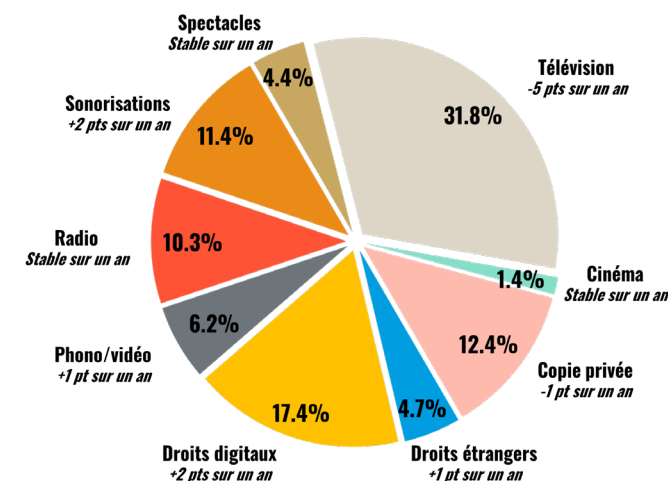
Après quatre années consécutives de contraction, ils ont renoué avec la croissance (+8% par rapport à 2021), grâce à la hausse d'activité sur les segments de l'exploitation phonographique et vidéographique et de l'export.

La copie privée qui représente 61% des droits mécaniques (hors droits digitaux) et 12% des droits Sacem versés aux éditeurs, baisse légèrement en 2022.



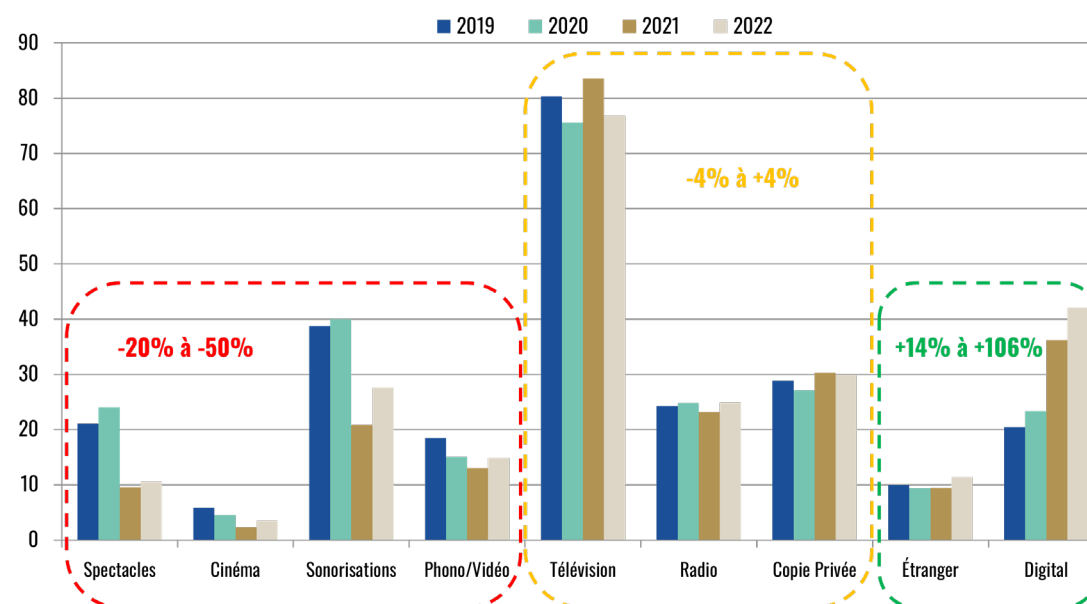
LA RÉPARTITION DES DROITS SACEM VERSÉS AUX ÉDITEURS PAR FAMILLE

LE POIDS DU DIGITAL ET DES SONORISATIONS DANS LES DROITS ÉDITEURS SACEM PROGRESSE, AU DÉTRIMENT PRINCIPALEMENT DE LA TÉLÉVISION



Unité : part en % des droits éditeurs Sacem en valeur / Source : Sacem, données 2022

L'ÉVOLUTION DES DROITS SACEM DES ÉDITEURS VERSÉS PAR FAMILLE



NB : données hors excédents de gestion / Unité : million d'euros / Source : Sacem



LENT REDÉMARRAGE EN 2022 DES DROITS SACEM DES ÉDITEURS, QUI RESTENT NÉANMOINS EN DESSOUS DE LEUR NIVEAU PRÉ-COVID

L'ÉVOLUTION DES DROITS SACEM

Malgré une **progression de 6%** en 2022 par rapport à 2021, les droits répartis par la Sacem aux éditeurs français restent toutefois **inférieurs de 3% par rapport à leur niveau de 2019** :

- les droits d'exécution publique n'ont pas retrouvé leur niveau de 2019. En effet, les droits issus des **spectacles**, du **cinéma** et de la **sonorisation** restent **inférieurs respectivement de 50%, de 41% et de 29% par rapport à 2019** ;
- les droits issus de la **copie privée**, de la **radio** et de la **télévision** sont restés **relativement stables** sur la période analysée (variations comprises entre -4% et +4% entre 2019 et 2022) ;
- ils sont **partiellement compensés par les droits digitaux**, qui ont poursuivi leur **tendance à la hausse**, malgré un rythme de croissance en net ralentissement (+16% en 2022, après +55% en 2021). Leur montant a doublé entre 2019 et 2022, pour atteindre 42 M€, soit 17% du total des droits Sacem ;
- **les droits étrangers ont également progressé** de 14% entre 2019 et 2022, pour s'établir à 11 M€.

C/ FOCUS SUR LES DROITS DIGITAUX

Les droits digitaux totaux générés se sont élevés à 102.4 M€ en 2022, dont 57.8 M€ perçus par les éditeurs français et 44.6 M€ d'allocations paneuropéennes, payés directement aux mandants hors de France par les différentes sociétés d'auteurs.

Hors allocations paneuropéennes, les droits digitaux ont représenté **14% du marché éditorial en 2022**. Ils ont progressé de 14% par rapport à 2021, portés principalement par les revenus du streaming audio et de la SVOD* répartis par la Sacem et par les revenus reçus de l'étranger.

Pour mémoire, les droits digitaux comprennent :

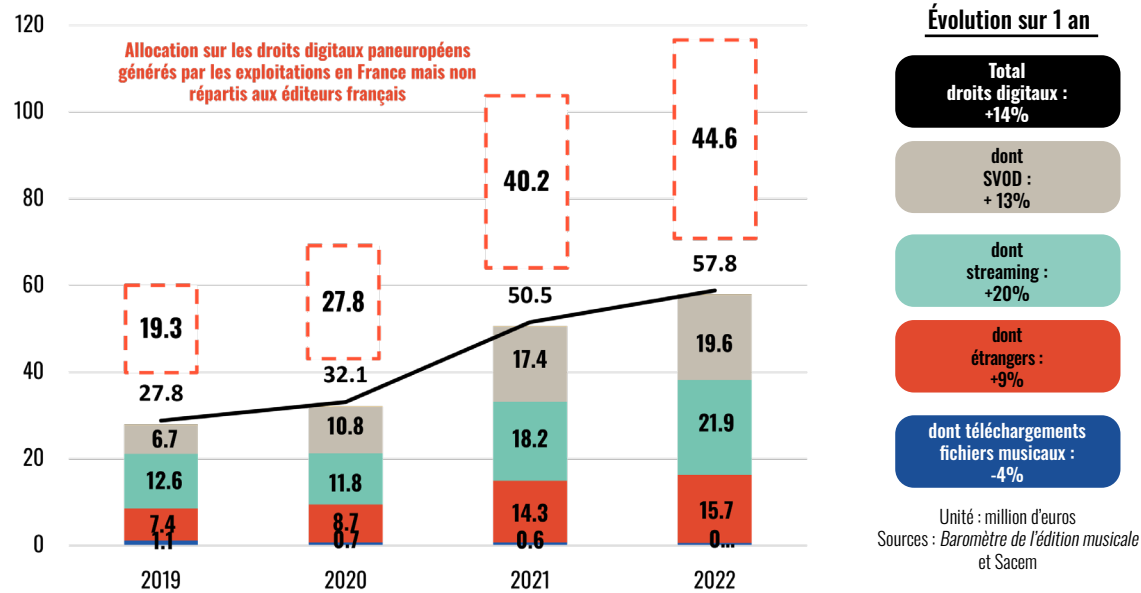
- **les exploitations en France** du répertoire domestique pour le streaming audio (ainsi que du répertoire international pour la SVOD) versés par la Sacem ;
- **les exploitations à l'étranger** du répertoire domestique (revenus reçus des sous-éditeurs et/ou de la Sacem) ;
- **les exploitations en France** du répertoire étranger (allocations paneuropéennes pour le streaming audio).

Répertoire	Territoire d'exploitation	
	En France	Hors de France
Domestique	Sacem	Sacem Sous-éditeurs
International	Mandants	N/A



L'ÉVOLUTION DES DROITS DIGITAUX

LES DROITS DIGITAUX PERÇUS PAR LES ÉDITEURS EN 2022 S'ÉLÈVENT À 58 M€, EN HAUSSE DE 14% PAR RAPPORT À 2021
UNE PARTIE SIGNIFICATIVE DES DROITS DIGITAUX ÉCHAPPE AUX ÉDITEURS FRANÇAIS DU FAIT DES LICENCES PANEUROPÉENNES



Sur le marché français de l'édition musicale, **le poids des droits digitaux a sensiblement progressé au cours des dernières années** (+10.6 points en 5 ans), mais il ne représentait encore que 14% du marché éditorial en 2022, soit 57.8 M€.

Alors que pour les producteurs phonographiques, les ventes numériques s'élèvent à 569 M€ et représentent 62% du marché du disque en 2022.

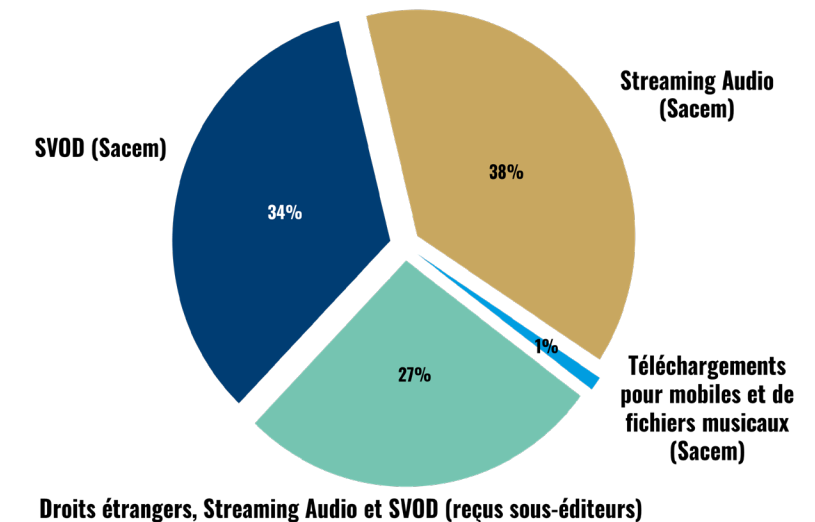
En effet, la transition des revenus issus des droits physiques vers les droits digitaux reste en retard par rapport à celle observée chez les producteurs phonographiques, en raison :

- de la **fragmentation des répertoires**, conséquence des licences multi-territoriales (accords paneuropéens) ;
- des **règles de gestion spécifiques propres aux exploitations en ligne** (online), nécessitant notamment la mise en place de la documentation de l'œuvre au démarrage de l'exploitation ;
- du **décalage dans le temps engendré par la gestion collective** pour la perception et la répartition des droits.

Par ailleurs, les droits digitaux en provenance de plateformes telles que YouTube et de réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, TikTok, etc., restent très faibles, voire quasi inexistants du fait de la difficulté d'exploitation des données de diffusion par la Sacem.

Malgré l'**amélioration des performances de la Sacem** pour traiter les droits digitaux, de **fortes disparités existent entre la progression des chiffres au niveau macro-économique et sa traduction au niveau micro-économique** pour les éditeurs. La possibilité de déposer les œuvres domestiques à la Sacem par fichier CWR* est une piste d'amélioration pour optimiser notamment la rémunération des droits digitaux aux éditeurs français.

LA RÉPARTITION DES DROITS DIGITAUX PAR CATÉGORIE EN 2022

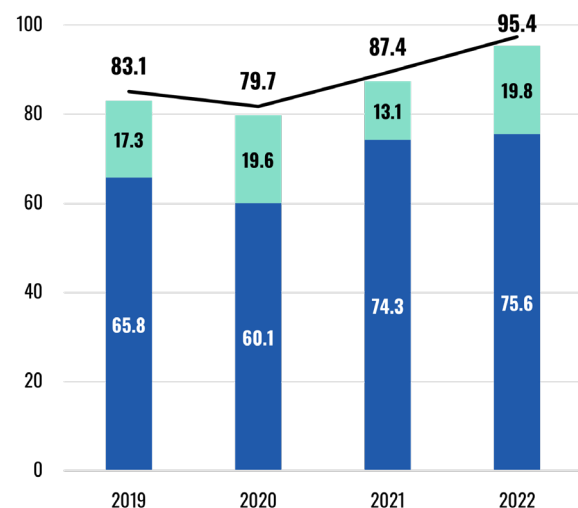


D/ GESTION DIRECTE : LE CAS DE LA SYNCHRO.

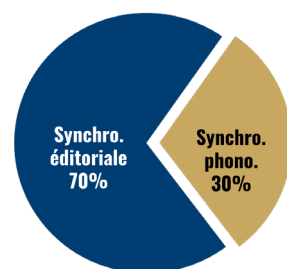
Les revenus de synchronisation ont augmenté de 9% en 2022, pour s'établir à 95.4 M€.

Cette hausse provient principalement de la **croissance des droits de synchronisation** à l'export (+51%). Les droits de synchronisation générés en France ont quant à eux progressé de 2% en 2022.

LA FORTE CROISSANCE DES DROITS DE SYNCHRONISATION EST PORTÉE PAR L'ÉTRANGER



Répartition du marché de la synchro. en France



Unité : part en % du marché
Sources : SNEP, Sacem et Baromètre de l'édition musicale, données 2022

Évolution sur 1 an

Total droits de synchro. (éditoriale) : +9%

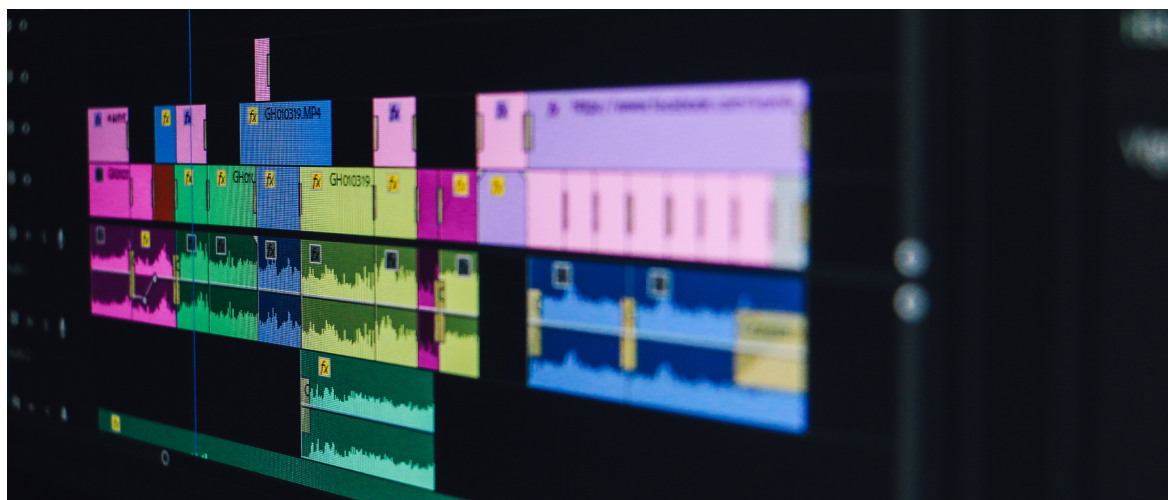
dont étranger : +51%

dont France : +2%

Unité : million d'euros
Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem

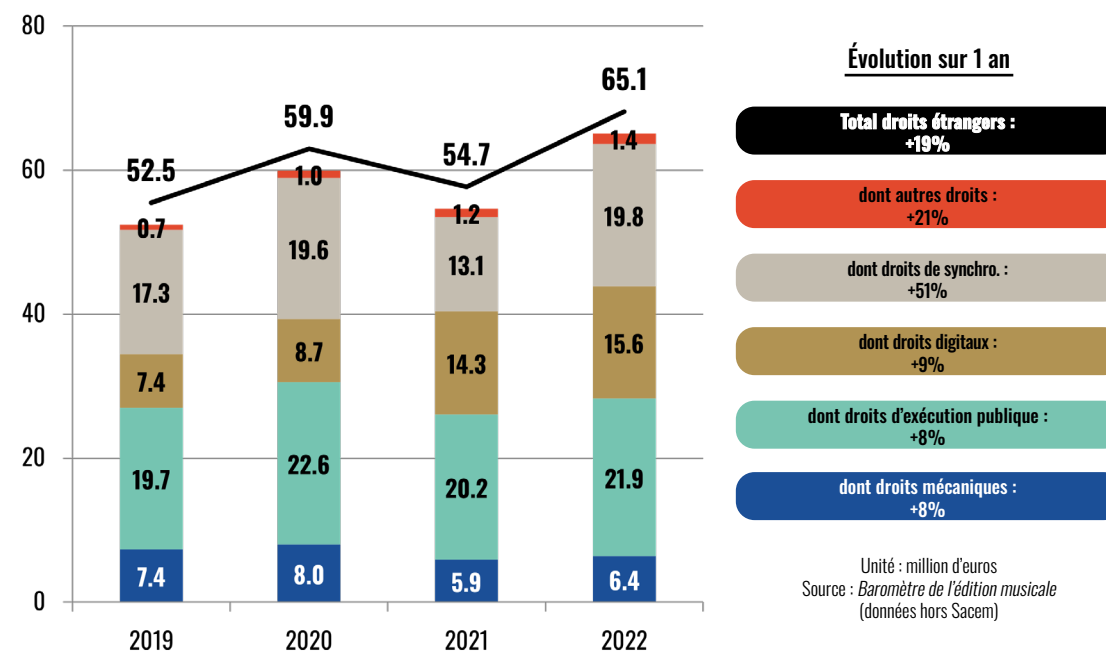
Les droits de synchronisation représentaient près de 23% du marché éditorial français en 2022, soit la première source de revenus de la profession en gestion individuelle.

Notons par ailleurs que les éditeurs détiennent une part prépondérante du marché de la synchronisation par rapport aux producteurs phonographiques, l'œuvre musicale faisant l'objet d'une licence éditoriale même dans le cas de ré-enregistrements (adaptations locales, covers).



E/ L'ÉDITION À L'INTERNATIONAL : LES DROITS ÉTRANGERS EN HAUSSE

LES DROITS ÉTRANGERS PROGRESSED DE 19% EN 2022, RATTRAPANT LA BAISSÉ DE 2021 SUR LA SYNCHRONISATION ET SUR LES DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE, ET GRÂCE À LA HAUSSE CONTINUE DES DROITS DIGITAUX



Évolution sur 1 an

Total droits étrangers : +19%

dont autres droits : +21%

dont droits de synchro. : +51%

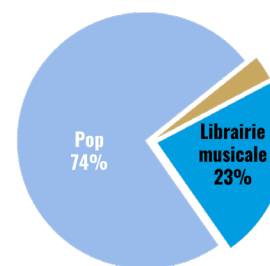
dont droits digitaux : +9%

dont droits d'exécution publique : +8%

dont droits mécaniques : +8%

Unité : million d'euros
Source : Baromètre de l'édition musicale (données hors Sacem)

Répartition des droits étrangers par type d'œuvre



Unité : part en % des droits étrangers en valeur
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022

Les droits étrangers (perception directe en provenance des sous-éditeurs, hors droits Sacem), correspondant principalement à des exploitations de 2021, ont progressé de 19% en 2022, pour s'établir à 65 M€.

Toutes les catégories de droits sont en hausse, en particulier les droits de synchronisation (+51%), reflétant le fort dynamisme du répertoire domestique dans les différents genres à l'export, dans une période post-COVID.

Les droits digitaux sont en constante progression depuis 2019, et ont plus que doublé, passant de 7.4 M€ en 2019 à 15.6 M€ en 2022.

La pop a concentré 74% des droits étrangers totaux en 2022 loin devant la librairie musicale (23%) et la musique classique (3%).

L'exploitation à l'étranger des catalogues reste une activité primordiale pour la librairie musicale.

03 LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA MUSIQUE CLASSIQUE

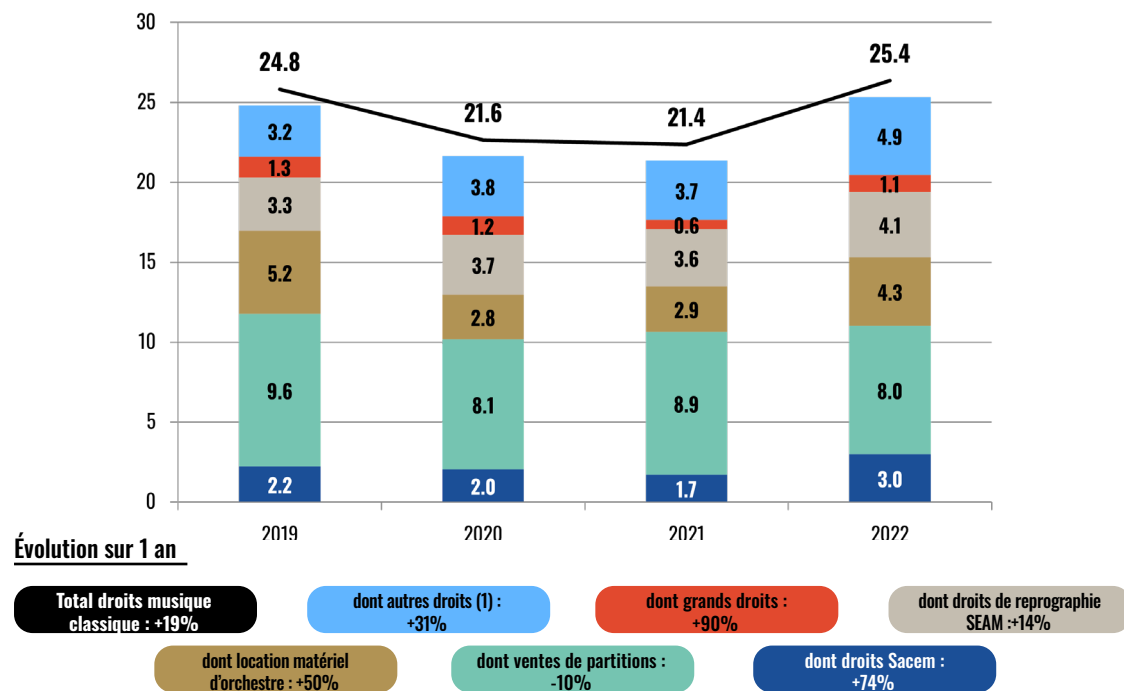
L'ÉVOLUTION DES REVENUS DE LA MUSIQUE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

LE MARCHÉ RETROUVE DES COULEURS EN 2022, APRÈS DEUX ANNÉES PÉNALISÉES PAR LES EFFETS DU COVID

Les revenus du marché du classique ont renoué avec la croissance en 2022 (+19% sur un an), pour atteindre 25 M€, retrouvant ainsi leur niveau d'avant-crise sanitaire, mais avec une situation très contrastée :

- **baisse de près de 10% des ventes de partitions et méthodes** à un niveau au-dessous de la première année du COVID, soit -17% par rapport à l'avant-COVID. Cela s'explique par :
 1. une baisse de fréquentation dans les conservatoires : abandons suite au COVID, baisse du nombre de nouveaux élèves du fait de la baisse de la natalité ;
 2. de mauvaises habitudes renforcées pendant le COVID : partage illégal de fichiers et sites pirates.

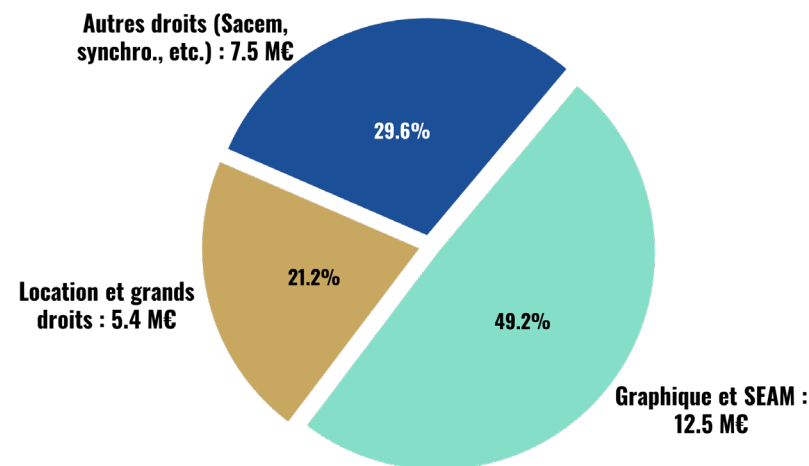
La baisse de 0.9 M€ n'est pas compensée par la hausse de la répartition SEAM (+0.5 M€ soit 0.29 M€ de revenus nets) fragilisant les éditeurs.
- **les concerts ayant repris, la location de matériel d'orchestre et les grands droits augmentent de plus de 50%**, sans revenir au niveau de 2019 (5.4 M€ vs 6.5 M€, soit -17%) ;
- **trois catégories dépassent les niveaux d'avant-crise** : les droits de reprographie SEAM, les droits Sacem et les autres droits (synchro., étrangers).



(1) Droits de synchro., droits étrangers, commissions de gestion, licences graphiques, autres droits éditoriaux, droits voisins, autres revenus non-éditoriaux
Unité : million d'euros / Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem

LA RÉPARTITION DU SECTEUR DE L'ÉDITION DE MUSIQUE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

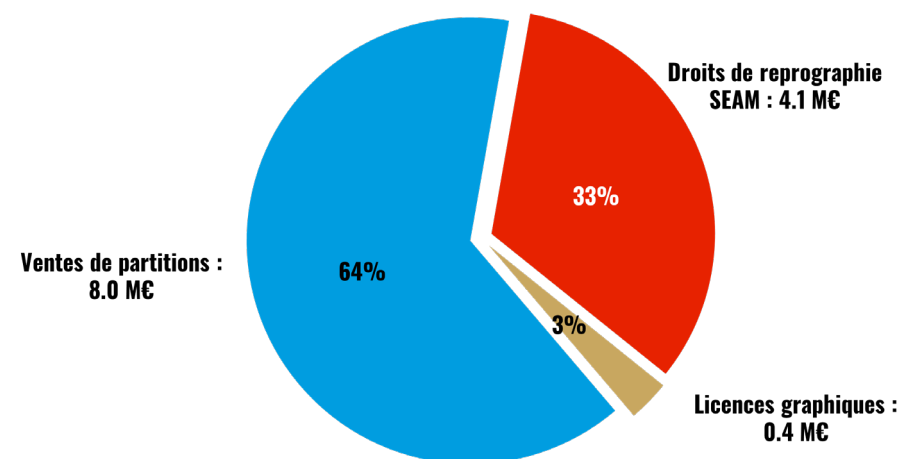
L'ACTIVITÉ « CLASSIQUE » PEUT SE DIVISER EN 3 PÔLES : GRAPHIQUE, LOCATION ET AUTRES DROITS



Unité : part en % du marché en valeur
Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2022

FOCUS SUR LES REVENUS GRAPHIQUES CLASSIQUES, SOIT 12.5 M€ EN 2022

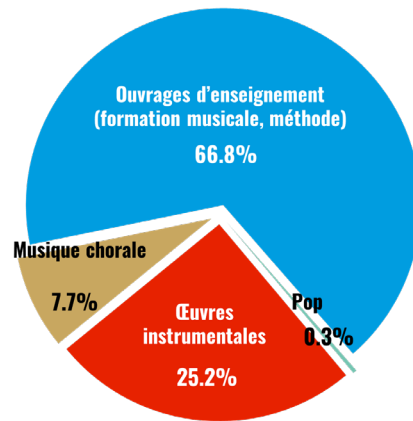
LES DROITS SEAM (PHOTOCOPIE ET COPIE PRIVÉE) REPRÉSENTENT UNE PART TRÈS IMPORTANTE DE L'ACTIVITÉ GRAPHIQUE



Unité : part en % de l'activité « Graphique et SEAM » en valeur
Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem, données 2022

FOCUS SUR LES VENTES DE PARTITIONS DU CLASSIQUE

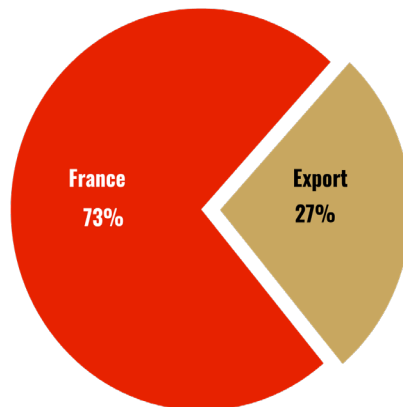
Répartition des ventes de partitions par type



Unité : part en % du nombre d'exemplaires
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022

La baisse des ventes montre donc une baisse de l'apprentissage, c'est-à-dire de la formation des futurs musiciens, toutes esthétiques confondues.

Répartition géographique des ventes de partitions

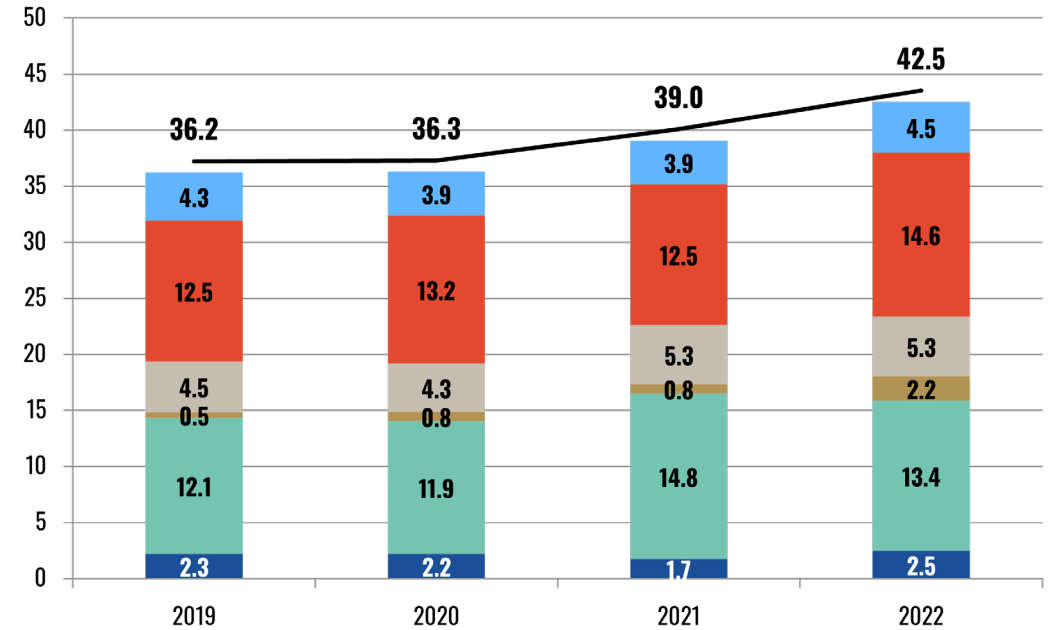


Unité : part en % de l'activité « Ventes de partitions » en valeur
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022

Les ventes de partitions sont en fait très majoritairement des ventes de méthodes. Globalement, l'enseignement représente plus des deux tiers des ventes, ce qui explique la part prépondérante des ventes en France.

04 LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA LIBRAIRIE MUSICALE

LE MARCHÉ DE LA LIBRAIRIE MUSICALE PROGRESSE DE 9% EN 2022, PORTÉ PRINCIPALEMENT PAR LES DROITS DIGITAUX, MÉCANIQUES ET ÉTRANGERS



Évolution sur 1 an



⁽¹⁾ Commissions de gestion, droits voisins (master, etc.), autres droits éditoriaux, autres revenus non-éditoriaux
Unité : million d'euros / Sources : Baromètre de l'édition musicale et Sacem

Le marché de la librairie musicale s'est élevé à 42.5 M€ en 2022, en progression de 9% par rapport à 2021.

Cette évolution s'explique principalement par la **progression significative des droits numériques**, issus principalement de la SVOD, ainsi que des droits étrangers et des autres droits.

Les **droits d'exécution publique reçus de la Sacem**, principalement des droits issus des diffusions TV, **ont quant à eux reculé de 9%** par rapport à 2021, tandis que les droits de synchronisation sont restés stables.

Il est néanmoins prépondérant de souligner que les droits numériques en provenance de plateformes telles que YouTube et de réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, TikTok, etc., restent très faibles, voire quasi inexistantes du fait de la difficulté d'exploitation des données de diffusion par la Sacem.

05 IMPLICATION DES ÉDITEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA CRÉATION, LA GESTION DES ŒUVRES ET DES CONTRATS

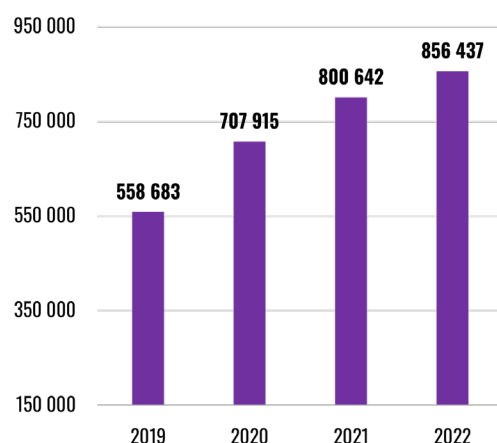
LES CHIFFRES CLÉS SUR LES ŒUVRES

	Variation 2021-2022	Variation 2019-2022
Nombre total d'œuvres éditées	+6%	+46%
Nombre d'œuvres locales éditées	+7%	+53%
Revenu éditorial moyen généré par chaque œuvre (œuvres françaises et étrangères confondues)	+2%	-21%
Revenu éditorial moyen généré par chaque œuvre locale	+12%	-22%

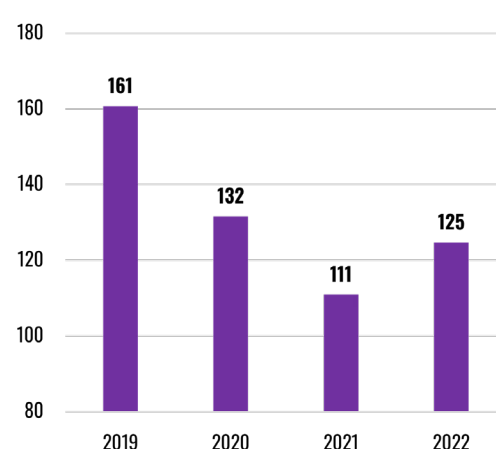
Source : Baromètre de l'édition musicale

FOCUS SUR LES ŒUVRES LOCALES ÉDITÉES

Nombre d'œuvres locales existantes



Revenu éditorial moyen par œuvre locale



Source : Baromètre de l'édition musicale

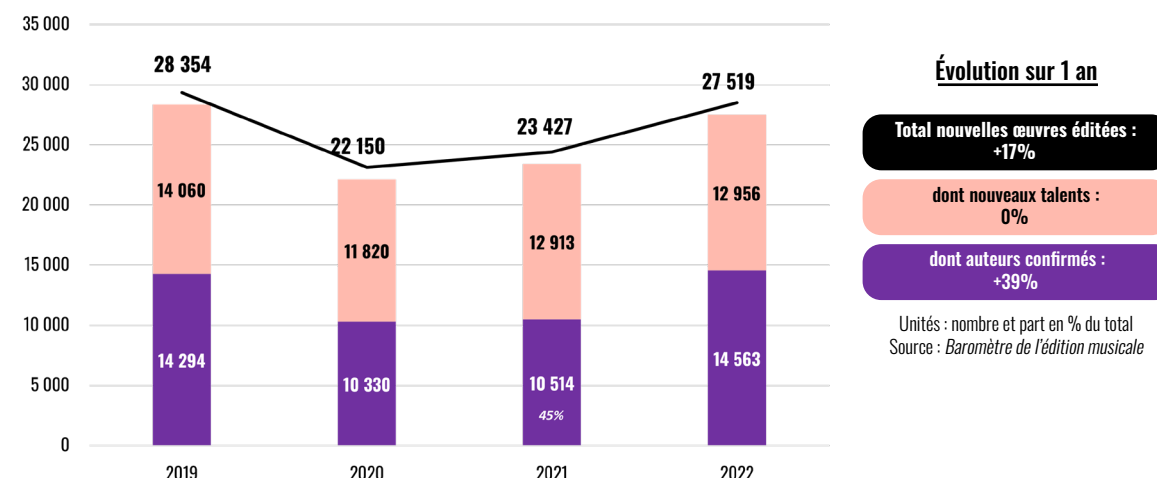
Le nombre total d'œuvres éditées a considérablement augmenté au cours des dernières années (+6% en 2022 par rapport à 2021 et +46% par rapport à 2019) pour atteindre près de 13 millions d'œuvres en 2022. Cette croissance a notamment été portée par les œuvres locales (+7% en 2022 par rapport à 2021 et +53% par rapport à 2019).

Le revenu éditorial moyen par œuvre a progressé de 2% entre 2021 et 2022 pour l'ensemble des œuvres (œuvres françaises et étrangères confondues) et de 12% sur la même période pour les œuvres locales. Toutefois, ce revenu éditorial moyen par œuvre reste toujours en retrait par rapport à son niveau de 2019, de 21% pour l'ensemble des œuvres et de 22% pour les œuvres locales.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVELLES ŒUVRES ÉDITÉES

Bien qu'encore inférieur au niveau atteint en 2019, le nombre de nouvelles œuvres éditées a augmenté de 17% en 2022, pour atteindre près de 28 000 titres. Cette croissance a été portée par les auteurs confirmés (+39% par rapport à 2021), dont le poids a atteint 53% de ces nouvelles œuvres (+8 points sur un an).

HAUSSE DE 17% DES NOUVELLES ŒUVRES FRANÇAISES ÉDITÉES EN 2022, PORTÉE PAR LES AUTEURS CONFIRMÉS DONT LA PART REPRÉSENTE 53% DE CES NOUVELLES ŒUVRES (+8 PTS SUR UN AN)



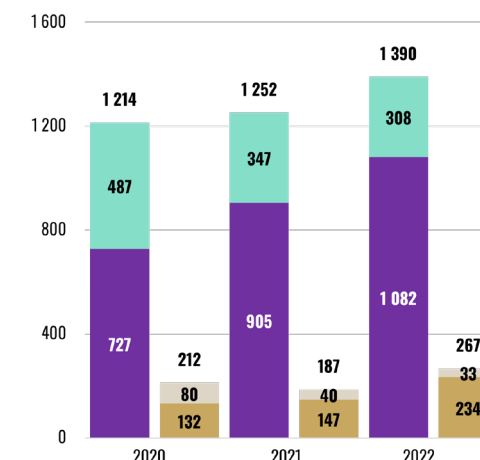
L'ÉVOLUTION DES CONTRATS DE PRÉFÉRENCE

CROISSANCE DE 11% DU NOMBRE DE CONTRATS DE PRÉFÉRENCE* EN 2022, GRÂCE À UN NOMBRE IMPORTANT DE SIGNATURES EN MUSIQUES POP ET URBAINES, EN NOUVEAUX TALENTS

Focus sur les contrats de préférence en cours au 31 décembre 2022

	2022
Pop	448
Rock	88
Urbain	628
World	28
Classique	14
Jazz	29
Électro/EDM	138
Musique de films et séries TV	16
Librairie musicale	1
Total	1 390
dont nouveaux talents	1 082

Les nouveaux talents ont représenté 78% des contrats de préférence en cours en 2022 (+6 pts sur un an)



Le nombre de contrats de préférence s'est établi à 1 390 à fin décembre 2022, en hausse de 11% par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par la croissance de l'activité dans les catégories pop, urbain, électro/EDM, world, classique, jazz et musique de films, de séries TV et de spots publicitaires audiovisuels. Le nombre de contrats de préférence a diminué dans la catégorie rock.

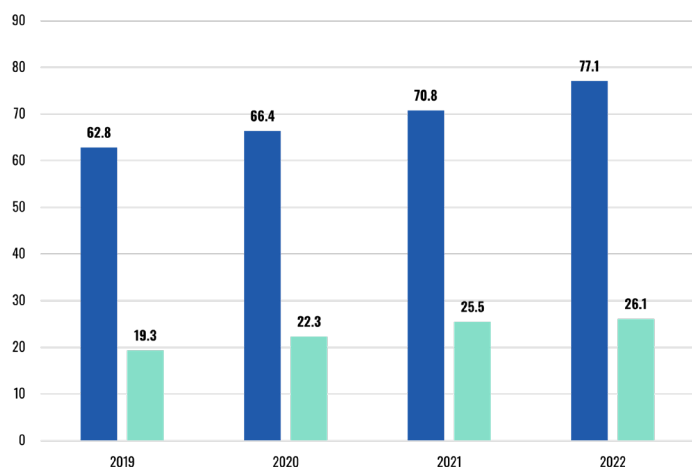
Les éditeurs accordent une place importante aux nouveaux talents, qui ont représenté 78% des contrats de préférence en cours en 2022 (+6 points sur un an) et 88% des contrats nouveaux signés dans l'année (+9 points sur un an).

06 LES INVESTISSEMENTS VIA LES AVANCES

L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS VIA LES AVANCES*

En tant que partenaires des auteurs et compositeurs, les éditeurs jouent un rôle primordial dans le préfinancement de leur création. Avec une **hausse des avances versées en 2022 (+2%) et des avances cumulées** qui ont atteint plus de 77 M€ à fin 2022 (+9%), ce préfinancement s'est renforcé et traduit le volontarisme continu des éditeurs en termes de signatures, mais aussi leur prise de risque accrue en termes d'investissement. Les éditeurs continuent à investir et à prendre des risques car il n'y a aucune garantie de récupération des avances versées.

UN PRÉFINANCEMENT DE LA CRÉATION IMPORTANT, ENCORE ACCRU PAR UNE HAUSSE DE 2% DES AVANCES VERSÉES EN 2022 ET DE 9% DES AVANCES CUMULÉES À FIN 2022



Évolution sur 1 an

Solde des avances non récupérées à la clôture : **+9%**

Avances versées dans l'année : **+2%**

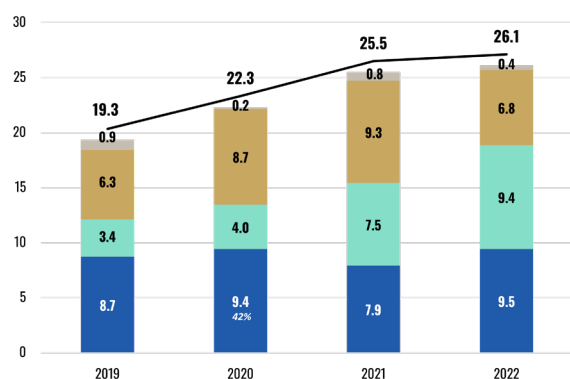
Unité : million d'euros
Source : Baromètre de l'édition musicale

L'ÉVOLUTION DES AVANCES VERSÉES EN 2022

Le montant global des avances versées a augmenté de **2%** en 2022 par rapport à 2021, en particulier pour les nouveaux talents (+26%).

Les nouveaux talents ont représenté **36%** des avances totales versées par les éditeurs en 2022, représentant désormais la première destination des avances versées (ex-aequo avec les auteurs confirmés). Les avances relatives aux contrats de gestion ont sensiblement diminué (-27%), pour représenter un peu plus d'un quart du total des avances versées.

LE POIDS DES NOUVEAUX TALENTS DANS LES AVANCES TOTALES VERSÉES S'EST SENSIBLEMENT RENFORCÉ : +19 POINTS ENTRE 2019 ET 2022



Évolution sur 1 an

Total avances versées : **+2%**

dont sous-éditions* / import : **-47%**

dont France - Gestion / administration : **-27%**

dont France - Nouveaux talents : **+26%**

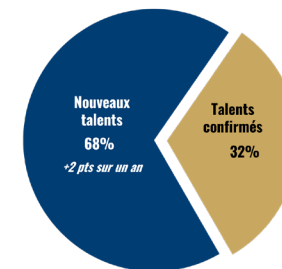
dont France : Auteurs ou projets confirmés : **+19%**

Unités : million d'euros et part en % du total
Source : Baromètre de l'édition musicale

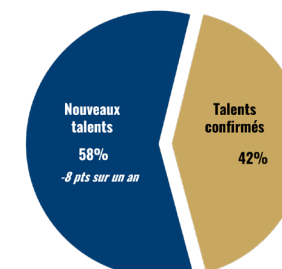
LES CHIFFRES CLÉS SUR LES DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS ÉDITORIAUX

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS NON-RÉCUPÉRABLES EN 2022

En nombre de projets



En valeur



Unité : part en % du nombre de projets éditoriaux
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022

Unité : part en % du montant total des investissements
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022

L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS NON-RÉCUPÉRABLES

Les investissements non-récupérables ont progressé de **9%** par rapport à 2021, et ce malgré une baisse du nombre de projets (-5%).

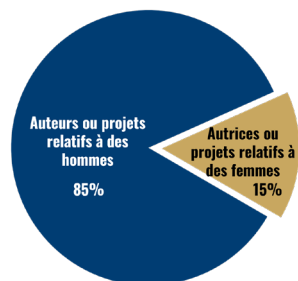
Les investissements non-récupérables sur les nouveaux talents ont reculé de **4.1% en valeur et de 2.5% en nombre de projets** par rapport à 2021. Ils ont représenté plus du tiers des montants investis en avances récupérables en 2022.

Par ailleurs, le montant moyen des investissements par projet a augmenté de **15%** en 2022 par rapport à 2021, reflétant un soutien plus fort de la part des éditeurs sur chacun des projets.



LA RÉPARTITION PAR GENRE DES INVESTISSEMENTS SUR LES PROJETS ÉDITORIAUX

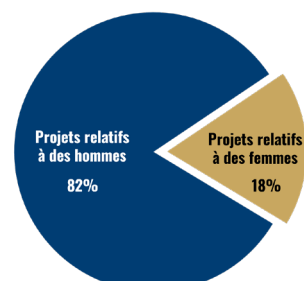
Avances auteurs et coéditeurs versées



Unité : part en % des avances versées pour des auteurs ou projets confirmés et des nouveaux talents en France

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022

Projets éditoriaux avec dépenses non-récupérables



Unité : part en % du nombre de projets éditoriaux avec dépenses non-récupérables

Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022

Afin d'éclairer sur l'écosystème de la filière et dans la lignée des travaux déjà menés sur la question, la CSDEM, la CEMF et l'ULM ont décidé de commencer à récolter des données pour mesurer les investissements selon le genre des projets (homme ou femme).

Selon les répondants au baromètre, en 2022, les avances versées à des auteurs et/ou coéditeurs pour des auteurs ou des projets relatifs à des hommes ont représenté **85% du total** contre 15% pour des autrices ou des projets relatifs à des femmes. Les chiffres sont semblables pour les projets confirmés et les nouveaux talents. **Cette proportion est en cohérence avec la répartition des sociétaires femmes à la Sacem qui est de 17.6%**. Les baromètres des années à venir permettront de mesurer l'évolution de ces pourcentages.

Sur les projets éditoriaux bénéficiant de dépenses non-récupérables, 82% sont des projets relatifs à des hommes et 18% des projets relatifs à des femmes.



07 LES AIDES REÇUES PAR LES ÉDITEURS

ENSEMBLE DU MARCHÉ

En 2022, l'ensemble des éditeurs a reçu **13.2 M€ d'aides en provenance de la Sacem et du CNM** dont 7.3 M€ relatifs à l'aide exceptionnelle COVID du CNM, qui a été maintenue par l'établissement en 2022 pour prendre en compte le cycle long de l'édition (en 2021, le montant total de cette aide exceptionnelle COVID avait été de 2.3 M€).

Hors aide exceptionnelle liée au COVID, les aides reçues par l'ensemble des éditeurs se sont élevées à 5.9 M€ en 2022 contre 4.9 M€ en 2021.

EN 2022, L'ENSEMBLE DES ÉDITEURS A REÇU 13.2 M€ D'AIDES DE LA SACEM ET DU CNM, DONT 7.3 M€ D'AIDES EXCEPTIONNELLES LIÉES AU COVID

Programme d'aide aux éditeurs de la Sacem	Nombre de dossiers reçus	Nombre de dossiers acceptés	M€ versés
Musiques actuelles	485	400	3.8
Musique classique contemporaine	48	32	0.1
Librairie musicale	31	26	0.2
Source : Sacem	564	458	4.1
Programme d'aide aux éditeurs du CNM	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant obtenu (M€)
Aide à l'édition de musique classique contemporaine	64	64	0.3
Développement éditorial	191	180	1.5
Fonds de soutien à l'édition musicale (aide exceptionnelle COVID y compris musique classique contemporaine)	199	197	7.3
Source : Rapport d'activité du CNM 2022	454	441	9.1

PANEL DES RÉPONDANTS

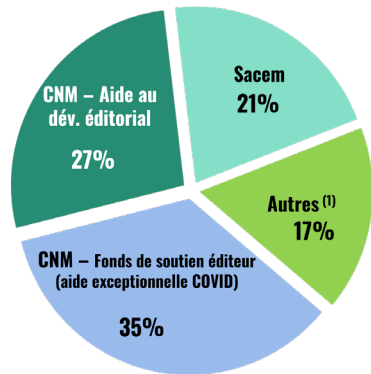
En 2022, les éditeurs du panel des répondants du baromètre ont bénéficié d'aides à hauteur de **2.6 M€**, dont 0.9 M€ d'aide exceptionnelle CNM liée au COVID.

Hors cette aide exceptionnelle, le panel des répondants a reçu le même niveau d'aide en 2022 qu'en 2021, soit 1.5 M€.

Ce montant provient en grande partie du CNM (56%) grâce notamment à l'aide au développement éditorial ainsi que de la Sacem (32%).

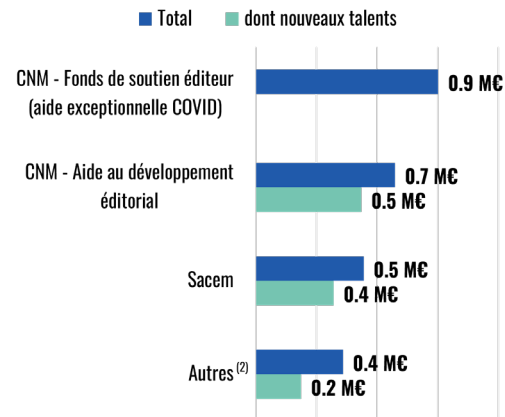
LES AIDES REÇUES PAR LE PANEL DES ÉDITEURS RÉPONDANT AU BAROMÈTRE

Répartition des aides reçues par type d'organisme



⁽¹⁾ CNM - export, CNM - autres (dont classique), SCPP, SPPF, ADAMI
Unité : part en % du montant total
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022

Montant des aides reçues par type d'organisme



⁽²⁾ CNM - export, CNM - autres (dont classique), SCPP, SPPF, ADAMI
Unité : million d'euros HT
Source : Baromètre de l'édition musicale, données 2022



08 LES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Les performances économiques et financières des éditeurs se sont améliorées en 2022, conséquence logique de la reprise de l'activité post-COVID. L'analyse par taille d'éditeur met, effectivement, en avant une remontée du chiffre d'affaires et de la NPS quelle que soit la taille des structures.

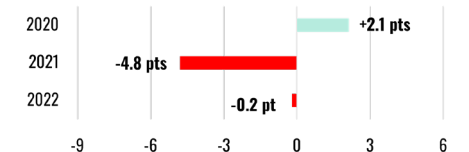
Cependant, malgré la hausse du marché éditorial de 6% par rapport à 2021 :

- le taux de NPS continue toutefois de se contracter et tombe à 33% du chiffre d'affaires, un niveau inférieur à celui de 2019 de près de 10%. Cette baisse du taux provient notamment du répertoire domestique qui baisse de 3 points en 2022 par rapport à 2021 (et de 8 points par rapport à 2020) ;
- tandis que le taux de résultat d'exploitation augmente d'un point pour atteindre 10.8% du chiffre d'affaires.

L'ÉVOLUTION DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

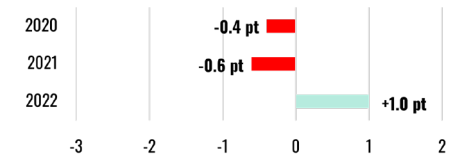
Évolution annuelle du taux de NPS

Unité : variation en points
Source : Baromètre de l'édition musicale

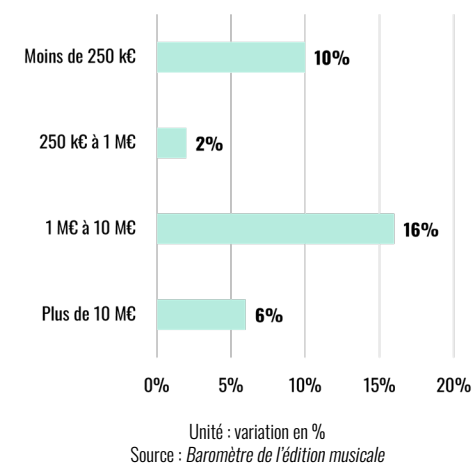


Évolution annuelle du taux de résultat d'exploitation

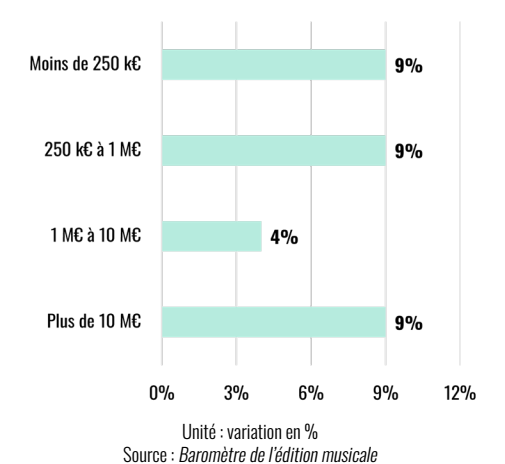
Unité : variation en points
Source : Baromètre de l'édition musicale,



Évolution 2022/2021 du chiffre d'affaires selon la taille des éditeurs



Évolution 2022/2021 de la NPS selon la taille des éditeurs



LES PRINCIPALES CONCLUSIONS

L'année 2022 est marquée par la reprise de l'activité à la suite de la crise COVID.

Le marché de l'édition musicale affiche la plus haute progression annuelle depuis 2019, +7%, et vient atteindre 418 M€, dépassant le niveau du marché pré-COVID :

- malgré une progression de 6% en 2022, le montant des répartitions Sacem reste inférieur de 3% par rapport au niveau de 2019. Les droits d'exécution publique issus des spectacles, du cinéma et de la sonorisation n'ont pas retrouvé leur niveau pré-COVID. Ils sont partiellement compensés par les droits digitaux, qui ont poursuivi leur tendance à la hausse, malgré un rythme de croissance en net ralentissement (+16% en 2022, après +55% en 2021) ;
- les revenus issus de la gestion directe viennent soutenir fortement cette reprise de croissance. Les droits de synchronisation augmentent de 9% au total pour s'établir à 95 M€. Les droits étrangers ont progressé en 2022 de 19% pour atteindre 65 M€ ;
- les revenus de l'édition de classique renouent avec la croissance (+19%), pour atteindre 25 M€, retrouvant ainsi leur niveau d'avant-crise ;
- la librairie musicale poursuit sa croissance en 2022, soutenue par le dynamisme des droits étrangers, digitaux et mécaniques.

Dans ce contexte de reprise et d'augmentation des revenus issus de la gestion directe, les éditeurs affichent en 2022 un dynamisme et un volontarisme certains en termes d'investissement avec une prise de risque accrue sur les nouveaux talents :

- augmentation du nombre total d'œuvres éditées (+6% en 2022 par rapport à 2021) et hausse du nombre de contrats de préférence (+11%) en particulier en direction des nouveaux talents qui représentent 88% des contrats signés dans l'année ;
- hausse de 2% des avances versées par les éditeurs en 2022 par rapport à 2021 traduisant l'engagement des éditeurs dans le préfinancement de la création, notamment pour les nouveaux talents pour lesquels les avances versées progressent significativement (+26%). Le solde des avances non récupérées atteint 77 M€ à fin 2022, soit + 9% par rapport à fin 2021 ;
- hausse de 9% des investissements non-récupérables en 2022 par rapport à 2021. Augmentation significative du montant moyen des investissements par projet (+15% en 2022 par rapport à 2021), reflétant un soutien plus fort de chacun des éditeurs sur les projets.

L'analyse par taille d'éditeur met en avant une remontée du chiffre d'affaires et de la NPS quelle que soit la taille des structures. Toutefois le taux de NPS est en léger recul globalement et de façon plus marquée sur le répertoire domestique (moins 8 points par rapport à 2020) :

- le taux de NPS globale baisse de 0.2 point et tombe à 33%, un niveau inférieur à celui de 2019 ;
- le taux de marge brute annuelle s'améliore de 1.1 point et le taux de résultat d'exploitation augmente d'un point pour atteindre 10.8% du chiffre d'affaires ;
- la rentabilité issue des nouveaux talents reste très fragile (faible progression des revenus et recul de la NPS de 8%) traduisant la difficulté à les faire émerger.

La poursuite du dispositif exceptionnel du CNM a permis de soulager les éditeurs, de les aider à surmonter la fin de la crise COVID et de faciliter la relance.

Les dispositifs de soutien pérennes ont également joué leur rôle d'accompagnement de l'investissement. L'arrivée du crédit d'impôt en 2022 constitue un outil supplémentaire, indispensable aux éditeurs dans leur rôle d'accompagnement de la création.

GLOSSAIRE

ACCORD PANEUROPÉEN/LICENCE PANEUROPÉENNE

Autorisation d'exploitation des œuvres sur tout le territoire de l'Union européenne.

AVANCE

Une avance est une somme forfaitaire généralement consentie par un éditeur lors de la signature d'un contrat avec un auteur ou un compositeur. Elle dépend de divers facteurs, dont la réputation de l'auteur ou du compositeur et du catalogue, l'engagement d'exclusivité, etc. Cette avance est récupérable sur les redevances à verser par l'éditeur à l'auteur ou au compositeur et plus généralement sur les droits d'auteur revenant à l'auteur ou au compositeur (mais elle est non remboursable).

COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion correspond à une contrepartie des différentes prestations de services offertes par un gestionnaire éditorial à son client : admission Sacem, documentation des œuvres musicales, documentation des œuvres audiovisuelles, contrôle des répartitions, audit de catalogues, gestion des demandes d'autorisation d'utilisations secondaires, relevé de partitions, exploitation de recueils, établissement de décomptes et, le cas échéant, exploitation proactive dans le domaine de la synchronisation ainsi que du cowriting/song-plugging ou exploitation de catalogue, etc. La commission peut être un mix de rémunération forfaitaire et de rémunération proportionnelle indexée sur les différentes recettes (Sacem, synchronisation, vente de partitions, revenus en provenance des sous-éditeurs).

CONTRAT DE PRÉFÉRENCE

Par un contrat de préférence, un auteur ou un compositeur réserve à un éditeur, pendant une durée limitée, le droit exclusif d'éditer ses œuvres, dont il s'engage à lui céder les droits si l'éditeur lève son option. Généralement, cette exclusivité est assortie d'une avance versée à l'auteur ou au compositeur.

CONTRAT DE SOUS-ÉDITION

Par un contrat de sous-édition, l'éditeur d'une œuvre confère à un autre éditeur le droit de percevoir une partie des redevances générées par cette œuvre sur un ou plusieurs territoire(s). Ainsi, le sous-éditeur est la personne qui représente l'éditeur à l'étranger et l'aide à favoriser l'exploitation de ses œuvres sur ce(s) territoire(s).

La sous-édition se distingue de la coédition par au moins deux éléments. D'une part, le coéditeur est, au même titre que l'éditeur, propriétaire de l'œuvre, alors que le sous-éditeur n'est qu'un cessionnaire de certains droits. D'autre part, le sous-éditeur n'est associé à l'œuvre que pour certains territoires alors que le coéditeur l'est généralement pour le monde entier.

COPIE PRIVÉE

La copie privée correspond à la part forfaitaire du prix d'achat d'un support de visionnage, de stockage ou d'enregistrement d'œuvres (smartphones, tablettes, clés USB, etc.) qui est reversée aux créateurs, aux artistes et aux producteurs, en contrepartie de leur autorisation à copier toutes les œuvres (musiques, séries, films, etc.) légalement acquises sur tous supports de visionnage dans le cadre d'un usage privé.

CWR

Le CWR (Common Works Registration) est un format standardisé informatique qui permet la communication de données relatives aux œuvres musicales (noms des créateurs et éditeurs, parts respectives, etc.). Ce format ayant été adopté par de nombreux organismes de gestion collective, il permet non seulement la transmission de ces données de manière globalisée entre éditeurs mais aussi le dépôt des œuvres auprès des organismes de gestion collective.

LIBRAIRIE MUSICALE

L'activité de librairie musicale consiste à produire et développer des œuvres destinées aux professionnels de l'audiovisuel et des médias.

NOUVEAU TALENT

Sont considérés comme nouveaux talents les auteurs, compositeurs et/ou interprètes qui n'ont :
- ni vendu comme artiste principal plus de « deux albums à plus de 100 000 exemplaires » ;
- ni contribué à l'écriture ou à la composition de plus de 50% des œuvres de « deux albums vendus à plus de 100 000 exemplaires ».

Lorsque les albums sont chantés, ils doivent être francophones, c'est-à-dire constitués majoritairement d'œuvres en langue française (ou dans une langue régionale en usage en France). Le respect de cette condition s'apprécie au niveau de l'entreprise pour l'ensemble des albums de nouveaux talents auxquels ont collaboré ses auteurs/compositeurs, qu'ils en soient interprètes ou non, dans la mesure où ils contrôlent au minimum 50% des albums considérés.

NPS

La marge brute éditoriale (ou Net Publisher's Share) correspond aux revenus éditoriaux moins les redevances et reversements aux ayants-droit ou autres bénéficiaires.

RÉPERTOIRE DOMESTIQUE

Le répertoire domestique est constitué d'œuvres dont l'éditeur, qui est membre Sacem, est éditeur original. Il s'agit principalement d'œuvres en langue française ou dont les auteurs et compositeurs sont basés en France.

SOUS-ÉDITEUR

Voir contrat de sous-édition.

GLOSSAIRE

STREAMING AUDIO

Technique de diffusion et de lecture en ligne et en continu de données multimédias, qui évite le téléchargement des données et permet la diffusion en direct (ou en léger différé).

SVOD (SUBSCRIPTION VIDEO ON DEMAND)

Activité qui consiste à fournir un service de vidéo à la demande sous forme d'un abonnement payant qui est généralement mensuel ou annuel.

SYNCHRONISATION

Pratique qui consiste en l'incorporation d'une œuvre musicale préexistante dans une œuvre nouvelle (film télévisuel, cinématographique, documentaire ou publicitaire, série, spectacle, etc.), ce qui crée une œuvre composite telle que définie par le CPI.

TRACKING

Vérification des perceptions et des répartitions Sacem.

CRÉDITS

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

JULIETTE METZ, PIERRE LEMOINE ET JÉRÔME KEFF

COORDINATION

SOPHIE WALDTEUFEL

RÉDACTION

CABINET XERFI ET COMMISSION ÉTUDES

GRAPHISME

LOUISE MATTHEY

PHOTOS : ADOBESTOCK

COMMISSION ÉTUDES

ANNE JOUANNEAU (PRÉSIDENTE)

STÉPHANE BERLOW

PHILIPPE DANIEL

MARION GARGULA

NATHALIE GOURGEOT

BRUNO LION

LUCIE SORT

NICOLAS VOSKOBINIKOFF

CHAMBRE SYNDICALE DES ÉDITEURS DE MUSIQUE DE FRANCE

JEAN-MICHEL ISSARTEL

UNION DES LIBRAIRIES MUSICALES

IRIS PAVAGEAU

IMPRESSION

SCRIPTLASER

MARS 2024

CONTACTS



59 RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE
75011 PARIS
01 45 35 56 45
CSDEM@CSDEM.ORG
WWW.CSDEM.ORG



C/O ÉDITIONS HENRY LEMOINE SA
27 BOULEVARD BEAUMARCHAIS
F-75004 PARIS
04 93 44 18 65
CONTACT@CEMF.FR
WWW.CEMF.FR/



8 RUE DE L'EST
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
01 46 05 52 39
INFO@LIBRAIRIESMUSICALES.FR
WWW.LIBRAIRIESMUSICALES.FR/

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



